Attention aux arnaques !

jeudi 24 février 2022

Attention aux arnaques : assurance, dépannage à domicile…

Assurances ou dépannage, de nombreuses infractions continuent d'être relevées chaque année.

En matière d'assurance, les consommateurs signalent des contrats souscrits sans leur accord et à leur insu. Malgré des guides de bonnes pratiques, celles-ci continuent de fleurir. De plus, il arrive très souvent que les assureurs se déchargent de toute responsabilité en portant la faute sur les courtiers en assurance, or il est indispensable de continuer à signaler les pratiques abusives par des réclamations ou directement à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Le secteur du dépannage à domicile est également un terrain propice aux mauvaises pratiques malgré des enquêtes qui se multiplient. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes relève 64% d’infractions sur les entreprises contrôlées en 2019, un chiffre qui diminue bien trop lentement.

Il ressort que les actions de prévention ne sont pas encore suffisantes et ne permettent pas de sanctionner effectivement les auteurs des infractions.

Il est donc essentiel que les consommateurs continuent de signaler les pratiques abusives, voire les infractions afin qu’une réponse politique globale soit apportée.